



MAIRIE
De
SAINT MARS SUR COLMONT
53300
TEL fax 02 43 00 16 26

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 janvier 2020

Révision des statuts du Syndicat Territoire Energie :

Vu la délibération du comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne en date du 22 octobre relative aux statuts du syndicat,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle révision afin d'y apporter les précisions nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts du syndicat Territoire d'énergie Mayenne tels que modifiés.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS : ADHESION AU SERVICE COMMUN

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera soumis à l'approbation par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, lors de la séance du 10 février 2020 et il est proposé aux communes, qui étaient jusqu'alors soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et qui bénéficiaient de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT, d'adhérer au service commun « Application du Droit des Sols ».

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun « Application du Droit des Sols », suite à l'approbation par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, soit à compter du 10 février 2020 et d'approuver la convention qui s'y rapporte,

Acquisition du microtracteur : Durée d'amortissement

Le Conseil Municipal fixe à 5 ans la durée de l'amortissement du microtracteur.

Situation financière fin 2019

Budget communal :

	dépenses	recettes
Fonctionnement :	365.211,23 €	479.464,87 €
Investissement :	92.980,30 €	101.630,50 €
D'où un excédent global de clôture de 122.303,64 €		

Budget assainissement :

	dépenses	recettes
Fonctionnement :	5.115,28 €	32.141,05 €
Investissement :	0.00 €	30.753,48 €
D'où un excédent global de clôture de 57.779,25 €		

Pour extrait conforme.
En Mairie le 30 janvier 2020
Le Maire,

Odile AVENEAU

